

Avis d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) départemental

Années 2025 - 2027

Améliorer l'hébergement et l'accompagnement
des familles avec enfants sans abri
ET

Expérimenter un accompagnement renforcé des femmes et leurs enfants
victimes de violences intrafamiliales "*Femmes Libres*"
(Programme européen de coopération transfrontalière MARITTIMO ITALIE FRANCE MARITIME 2021-2027)

Date de clôture de l'appel à projets : 10/06/2025

Services chargés du suivi de l'appel à projets :

Conseil départemental - Direction de l'action sociale de proximité (DASP)

Conseil départemental - Service Europe

Boîte mail dédiée : departement83-europe@var.fr

CADRE GENERAL

Les familles sans domicile stable et notamment les femmes seules avec enfant(s) de moins de 4 ans, enceintes, sortant de la maternité ou victimes de violence, constituent un public spécifique auquel il faut apporter un hébergement et un accompagnement singulier.

Actuellement, les besoins sont exponentiels face à une offre saturée avec des capacités actuellement inadaptées tant sur les hébergements d'urgence que les centres d'hébergement famille, des listes d'attente et des difficultés à répondre à toutes les demandes. De ce fait, il est constaté une forte hausse du nombre d'hébergements en nuitées d'hôtels, de par un nombre croissant de familles qu'il faut mettre à l'abri, mais surtout, un allongement des durées d'hébergement en raison de la saturation des dispositifs cités précédemment et un accès au logement rendu plus encore difficile.

Ces familles ont par ailleurs un besoin d'accompagnement social renforcé dans leur parcours, si possible combiné avec un accompagnement à l'emploi, accéder à un emploi étant un levier majeur de l'accès à un logement durable

Dans ce cadre, le Département a engagé un travail prospectif visant à la création de nouveaux lieux d'hébergement d'urgence (centre d'hébergement d'urgence) et de disposer sur site d'une équipe dédiée à l'accompagnement des familles mises à l'abri.

Les locaux de l'ex-gendarmerie (logements et bâtiments administratifs), sis au 122 rue René Cassin, à Bandol (83150), dont la collectivité départementale est propriétaire, sont mis à disposition pour créer un centre d'hébergement d'urgence. Le bâtiment a déjà été utilisé aux fins d'accueil des familles réfugiées ukrainiennes et demeure inoccupé depuis près de 18 mois.

Le bâtiment "logements" de la gendarmerie est composé de 6 logements avec terrasse :

- 2 type 5 de 102 mètres carrés : ces 2 logements sont idéaux pour du co-housing car ils disposent de deux salles d'eau / bain ;
- 4 T4 de 86 mètres carrés.

Le bâtiment administratif (2 bureaux et 6 espaces aménageables en espace de rencontre famille...) permettra d'accueillir les interventions des professionnels en charge de l'accompagnement de ces familles : de l'accompagnement social aux démarches d'accès à un logement, en passant par les ateliers de remobilisation vers l'emploi, ou sur la parentalité.

En parallèle, le Département est engagé dans le projet INTERREG-MARITTIMO "Femmes Libres" né de la nécessité de soutenir les femmes victimes de violences de genre, en leur offrant un parcours vers l'autonomie économique et personnelle. Le projet s'adresse aux femmes en situation de vulnérabilité dans les régions transfrontalières de la Ligurie, de la Sardaigne, de la PACA et de la Corse, en proposant des solutions de logement sûres et des parcours d'insertion professionnelle, favorisant ainsi l'inclusion et la sécurité. Grâce à une approche combinant formation et soutien psychologique, le projet vise à renforcer l'empowerment des femmes impliquées, en exploitant la coopération internationale pour garantir un impact durable et reproductible.

Dans ce cadre, deux logements seront mis à disposition pour accueillir 4 familles monoparentales, victimes de violences intrafamiliales en co-housing, au sein des deux logements de type 5 et expérimenter un accompagnement renforcé et dédié à élaborer et mettre en œuvre.

OBJECTIFS

Cet appel à manifestation d'intérêt regroupe deux opérations distinctes et complémentaires dont les objectifs sont les suivants :

1/ Améliorer l'hébergement et l'accompagnement des familles avec enfants sans abri par la création d'un centre d'hébergement d'urgence :

- mettre en oeuvre une solution d'hébergement temporaire de familles avec enfant(s) dont un est âgé de moins de 4 ans, sans abri en lieu et place de l'hébergement précaire en hôtel ;
- gérer un centre d'hébergement d'urgence (CHU) avec une présence humaine sur site, aux fins de :
 - gérer les entrées et sorties d'hébergement des familles ;
 - répondre aux besoins des familles hébergées en termes de gestion locative et des besoins inhérents à l'hébergement ;
 - proposer des activités sur site aux familles et à leurs enfants ;
 - organiser l'accompagnement des familles vers un logement durable, en lien avec le travailleur social référent ou du dispositif d'équipe mobile mis en place par le Département du Var ;
- soutenir les familles dans leurs démarches d'accès à un logement durable.

2/ Expérimenter un accompagnement renforcé des femmes et leurs enfants victimes de violences intrafamiliales "Femmes Libres":

- élaborer / expérimenter un parcours dédié et adapté sur le site pour 4 familles monoparentales victimes de violences intrafamiliales ;
- élaborer et mettre en oeuvre un accompagnement pluridisciplinaire permettant de répondre à l'ensemble des problématiques de cette typologie de publics : accompagnement vers l'emploi, travail sur la parentalité, soutien psychologique, accompagnement vers le soin...
- animer l'accompagnement dans la démarche de co-housing : permettre une cohabitation dynamique des familles colocataires et au-delà avec l'ensemble des familles hébergées sur le site ;
- développer des ateliers communs à ces publics ;
- permettre l'élaboration de projets professionnels et l'accès à l'emploi (ou la création de leur activité) des femmes victimes de violence.

LOTS / TYPOLOGIE D'ACTIONS / TEMPORALITÉ

IL EST OBLIGATOIRE DE RÉPONDRE AUX DEUX LOTS

Lot 1 : Gestion et animation d'un centre d'hébergement d'urgence et accompagnement des familles

Ce lot prévoit de gérer et animer sur le site, un centre d'hébergement, pouvant accueillir jusqu'à 8 familles (en file active permanente) sur 6 logements (dont 4 familles en co-housing dans deux logements), soit au regard de la configuration des logements au maximum 36 personnes (6 personnes par logement).

Le candidat doit prévoir, dans son projet d'assurer une permanence quotidienne sur site, 5 jours sur 7, afin d'assurer les entrées et sorties des familles (installation/emménagement dans les logements, départ vers un logement pérenne...).

Il devra pouvoir fournir, notamment à l'entrée dans les logements, un minimum de denrées alimentaires, de produits d'hygiène et d'entretien.

Le candidat doit aussi proposer des activités correspondant aux besoins des familles sur le site, tant pour les parents que pour les enfants : en coordination avec le travailleur social référent ou l'équipe mobile mise en place par le Département du Var, un accompagnement pour l'accès au logement, à

l'emploi, des ateliers de remise à niveau, sur la parentalité, voire des activités ludiques pour les enfants...

Le lot 1 a une durée d'intervention de 28 mois (du 1er septembre 2025 au 31 décembre 2027).

Lot 2 : “Femmes Libres” - Expérimenter un accompagnement renforcé des femmes et leurs enfants victimes de violences intrafamiliales

Ce lot prévoit l'accompagnement renforcé et dédié de 4 familles monoparentales dans deux logements, en file active permanente, victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales, vers le logement et l'emploi.

Le candidat doit décrire les modalités de cet accompagnement, les métiers mobilisés pour cette opération (pour exemple : travailleur social, conseiller en insertion professionnelle, psychologue, médecin, éducateur spécialisé, technicien en insertion sociale et familiale...) en précisant le volume d'ETP de chaque poste, l'articulation avec les outils du droit commun...

Compte tenu de la réalisation préalable des travaux de propreté et de sécurisation du site, il sera demandé au candidat d'indiquer par quelles modalités il procédera, dès septembre 2025, à la sélection des familles à accompagner, et le contenu de l'accompagnement dans l'attente de l'intégration aux logements du site.

Le lot 2 a une durée d'intervention de 12 mois (du 1er septembre 2025 au 31 août 2026).

Les attendus :

Il est attendu par le candidat de proposer un mémoire technique développant et détaillant sa proposition pour les deux lots.

L'opérateur devra préciser dans le cadre de son dépôt de projet :

- le type de structure ;
- les moyens humains - pour chaque lot - en précisant (et en justifiant) :
 - les compétences ou les métiers retenus pour ces dispositifs (si possible joindre les curriculum vitae des salarié-e-s affecté-e-s au projet global) ;
 - détailler les ETP consacrés pour chaque mission / compétence / poste ;
 - détailler les missions des salarié-e-s en charge de la gestion du site.
- l'organisation et l'animation du site : horaires d'ouverture / présence humaine, actions d'animation, coordination et articulation avec l'accompagnement des familles (travailleur social du Département, équipe mobile ...) ;
- le contenu détaillé des activités proposées sur le site, les modalités de l'accompagnement global proposé pour l'action “Femmes Libres” ;
- le budget prévisionnel pour chaque lot ;
- les besoins de recrutement ;
- les modalités de réponse aux orientations des publics, d'accueil et de prise en charge des familles sur site ;
- l'expérience de la structure en matière d'accompagnement global, et plus spécifiquement en matière d'hébergement et d'accès au logement ;
- l'expérience de la structure en matière de prise en charge et d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et de familles victimes de violences intrafamiliales ;
- le(s) partenaire(s) éventuel(s) mobilisé(s) dans le projet en précisant le contenu de leur intervention, les compétences déployées sur l'un ou l'autre volet d'accompagnement : transmettre tout document mentionnant l'adhésion formelle du partenaire.

INVESTISSEMENT / RÉALISATION DES TRAVAUX

L'AMI prévoit que le partenaire retenu réalise les travaux préalablement à la mise en hébergement des familles, nécessaires à :

- la propreté des logements : remplacement des revêtements de sol par des revêtements de sol souple, réhabilitation cuisine (meuble évier, évier, plan de travail, faïence, etc...), réfection salles de bain (baignoire, faïence, etc...), remplacement des portes de placard et mise en place d'étagères, réfection des peintures intérieures, divers petits travaux d'électricité (remplacement interrupteurs et prises cassés, kit point de centre...), divers petits travaux de menuiserie, serrurerie, vitrerie (réglages menuiseries, remplacements serrures cassées, remplacement vitres cassées...), divers petits travaux de plomberie (révision robinets, remplacement joints, etc...).
- la sécurisation des parties communes : remplacement et sécurisation des portes et baies accès avant et arrière du bâtiment, mise en place d'un vidéophone entre l'entrée de l'immeuble, les logements et l'entrée du site.
- la propreté des bâtiments administratifs : réfection des peintures intérieures
- l'enceinte : rehausse des clôtures et portails hauteur maxi PLU 2 avec dépôt d'une Déclaration Préalable de travaux auprès de la ville de Bandol obligatoire ; comblement des interstices de passage dans la clôture.

ATTENTION : le candidat retenu devra justifier de la réalisation des travaux par des dépenses dûment acquittées y compris pour les intervenants.

PARTICIPATION FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT

La participation financière du Département se répartit comme suit :

Lot 1 : 150.000€ sur 28 mois (soit 30.000€ au lancement, puis 60.000€ en 2026 et en 2027).

La subvention relative à ce lot sera versée comme suit :

- le 1er versement de 20 % de la subvention à la signature de la convention,
- le 2ème versement de 30 % de la subvention à réception du bilan d'activités intermédiaire à 9 mois
- le 3ème versement de 30% de la subvention à réception du bilan d'activités intermédiaire à 18 mois,
- le dernier versement de 20% de la subvention à réception du bilan d'activités intermédiaire à 24 mois.

Lot 2 : Les crédits européens du FEDER INTERREG MARITTIMO contribueront à hauteur de 30.000 euros pour l'accompagnement socio-professionnel. L'attribution des crédits du FEDER INTERREG MARITTIMO fera l'objet d'un conventionnement spécifique sans avance.

Pour la partie Investissements : l'enveloppe globale maximale est de 258.000€.

- Les crédits européens du FEDER INTERREG MARITTIMO contribueront pour un montant maximal de 105.000 € aux travaux de sécurisation du site, la rehausse des portails et clôtures (et comblement des interstices) et la propreté des deux logements T5 dédiés à l'opération "Femmes Libres".
- Les crédits du Département contribueront pour un montant maximal de 153.000€ aux travaux de propreté des 4 autres logements et des locaux du bâtiment administratif.

Une avance à hauteur de 20% de l'enveloppe sera versée à la signature de la convention de partenariat avec le Département du Var. L'attribution des crédits du FEDER INTERREG MARITTIMO fera l'objet d'un conventionnement spécifique sans avance.

Les versements suivants seront effectués sur production des factures de travaux et des visites sur site pour confirmation de leur réalisation par les services du Département.

Concernant le FEDER INTERREG MARITTIMO, un bilan à 6 mois devra être fourni, il intégrera une remontée de dépenses à mi-parcours. Le solde sera versé une fois l'opération réalisée et sur fourniture du bilan final (ces étapes seront détaillées dans la convention propre au FEDER).

SECTEUR D'INTERVENTION

Le projet du centre d'hébergement d'urgence est situé sur la commune de Bandol (83150) mais les publics accueillis seront issus de l'ensemble du territoire du département du Var.

PUBLIC CIBLE

Pour le site d'hébergement d'urgence :

Les familles avec au moins deux enfants (dont un âgé de moins de 4 ans) sans domicile fixe, hébergées en hôtels. Les familles à prendre en charge relèvent :

- de situations de rupture d'hébergement familial ;
- de mise à l'abri suite à des violences conjugales et intrafamiliales ;
- de situation de demande d'asile en cours ;
- de mise à l'abri suite à un arrêté de péril sur logement / immeuble occupé...

Les familles pourront être orientées par les services ASPI ou Enfance du Département.

Pour l'opération Femmes Libres :

Femmes victimes de violences conjugales, avec un ou deux enfants en bas âge, ayant déposé plainte, et nécessitant un hébergement, et un accompagnement renforcé vers l'emploi et le logement.

Ces familles pourront être orientées ou sélectionnées par le partenaire, en lien avec les dispositifs de coordination et de lutte contre les violences conjugales, et les services du Département.

ELIGIBILITÉ DES PORTEURS DE PROJETS

Sont éligibles à cet appel à projets :

- ✓ les associations régies par la loi du 1er juillet 1901 ;
- ✓ un groupement d'associations ;
- ✓ les fondations.

DURÉE DU PROJET

Pour le lot 1 : 28 mois soit du 1er septembre 2025 au 31 décembre 2027.

Pour le lot 2 : 12 mois soit du 1er septembre 2025 au 31 août 2026.

CRITÈRES D'INSTRUCTION ET DE SÉLECTION DES PROJETS

Le Département se réserve le droit de demander des précisions aux candidats par écrit. Le choix final du porteur de projet se fera par référence à la grille d'évaluation (annexe). En cas de résultats ex aequo, le moins disant sera retenu.

MODALITÉS DE DÉPÔT

Les candidats doivent déposer leur demande sur le site : <https://teleservices.var.fr/>

Toutes les informations liées au dépôt sont disponibles ici :

<https://var.fr/formulaires-en-ligne/subventions-aux-associations>

Il faudra sélectionner le domaine développement social sur la plateforme de téléservices.

PIECES A FOURNIR AVEC LES CANDIDATURES :

- Document attestant la capacité du représentant légal,
- Délégation éventuelle de signature,
- Relevé d'identité bancaire mentionnant l'IBAN et le BIC,
- Attestation fiscale de non assujettissement à la TVA si les dépenses prévisionnelles du projet sont présentées TTC,
- Présentation de la structure (production d'une plaquette ou du dernier rapport annuel d'exécution),
- Comptes de résultats des 3 derniers exercices clos,
- Copie de la publication au Journal Officiel ou du récépissé de déclaration à la Préfecture,
- Statuts,
- Attestation sur l'honneur de la régularité de la situation fiscale et sociale de l'organisme au moment du dépôt du dossier (attention, une attestation Urssaf de moins de 6 mois sera demandée avant tout conventionnement),
- Deux derniers bilans et comptes de résultats détaillés approuvés et leurs annexes + les deux derniers rapports du commissaire aux comptes pour les structures ayant perçu un cumul annuel d'aides publiques égal ou supérieur à 153 000 €,
- Le procès verbal de la dernière Assemblée générale, de la dernière composition du bureau et du dernier Conseil d'administration de la structure,
- Une fiche INSEE de moins de 3 mois.

Points de vigilance : pour le lot 2, cofinancé par le FEDER INTERREG MARITTIMO, des modalités de publicité seront à respecter et précisées dans la convention.